

5 mai 2006

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

UNIBAIL HOLDING

(Eurolist)

Par courrier du 4 mai 2006, reçu le jour même, la Société Générale (29, boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi directement et indirectement en baisse, le 28 avril 2006, par suite d'une cession d'actions UNIBAIL HOLDING dans le cadre de ses activités de trading, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de UNIBAIL HOLDING et détenir, à titre direct et indirect, 2 256 733 actions UNIBAIL HOLDING représentant autant de droits de vote, soit 4,93% du capital et 4,92% des droits de vote de cette société¹, répartis dans les conditions suivantes :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
Société Générale (trading)	2 016 737	4,41	2 016 737	4,40
SG Option Europe ² (trading)	18 796	0,04	18 796	0,04
Sgam Finance	221 200	0,48	221 200	0,48
Total	2 256 733	4,93	2 256 733	4,92

¹ Sur la base d'un capital composé de 45 741 054 actions représentant 45 854 601 droits de vote.

² Contrôlée indirectement par la Société Générale.